

Commune de Fontaine-les-Coteaux

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le mardi 26 janvier 2016 à 19h00 à l'annexe de la mairie de Fontaine-les-Coteaux, sous la Présidence de Monsieur Bernard DAUVERGNE et en présence de 8 conseillers sur 11.

Date de la convocation : 19/01/2016

Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 23/11/2015.
2. Remplacement des luminaires type boules en luminaires de type LED au lotissement de la Proustière.
3. Rapport d'activités 2014 de la CCVLB.
4. Demandes de subvention.
5. Informations du maire et des Adjoints.
6. Questions diverses.

Conseillers présents :

M. Bernard DAUVERGNE, M. Stéphane TOUCHET, M. Philippe BRAEM, M. Fabien POIDEVIN, Mme Angélique BRILLARD, M. Jacky DAHURON, Mme Nathalie PLOUX, M. Claude FONTENNE.

Excusés : M. Alain KOLFENTER, M. Yvonnick TERRIER.

Absent : M. Patrick GOUPY.

Le Conseil choisit M. Stéphane TOUCHET comme secrétaire de séance.

Conformément à l'article L.2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été publique.

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 23/11/2015.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès verbal de la réunion du 23/11/2015.

2. Remplacement des luminaires type boules en luminaires de type LED au lotissement de la Proustière.

Le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Mixte du Pays Vendômois, dans le cadre de l'appel à projet "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte" (TEPCV), envisage de soutenir financièrement les collectivités au travers d'opérations ayant comme objectif la diminution des consommations d'énergie liées à l'éclairage public et à l'achat de véhicules électriques. Les aides financières proposées s'appliqueront aux dépenses engagées sur : le remplacement par des systèmes LED des équipements suivants : éclairages de type boule utilisant des sources lumineuses énergivores, luminaires équipés de lampes à vapeur de mercure ; l'installation d'horloges astronomiques ; l'achat d'un véhicule électrique ;

Le Conseil municipal décide d'engager la dépense suivante avec une réalisation avant fin 2016 :

- le remplacement par des systèmes LED des éclairages de type "Boule" au lotissement de la Proustière ;
et autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous les documents s'y rapportant.

3. Rapport d'activités 2014 de la CCVLB.

Le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes Vallée Loir et Braye.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

4. Demandes de subvention.

Le Maire présente au Conseil municipal des demandes de subvention : une émanant de l'école de Lunay relative à un projet de classe de neige à Valmeinier et les deux autres émanant de 2 familles (dont l'une concerne le même projet de classe de neige). Le Conseil décide : - de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'école de Lunay,

- les demandes émanant des 2 familles seront examinées par le CCAS lors d'une prochaine réunion.

5. Informations du Maire et des Adjoint.

Le Maire fait part au Conseil des différentes cartes de vœux.

Philippe Braem informe le Conseil :

- de l'arrivée de la fibre optique au répartiteur le 18/02/2016, ce qui améliorera pour certains d'entre nous le débit internet.
- de l'obtention d'une subvention du département (DSR) de 9 000 € pour l'achat d'équipements pour le tracteur de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait à Fontaine-les-Coteaux, le 29/01/2016.

Le Maire



Bernard DAUVERGNE

